

PRÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS EN MISE À PIED TEMPORAIRE



Si vous avez reçu une mise à pied au mois de septembre ou en octobre 2020, prenez note des **dates importantes indiquées dans les calendriers des prochaines pages**, ainsi que des précisions qui les accompagnent. Elles concernent :

- les **versements de paie** qui vous sont dus pour les journées travaillées dans les semaines précédant votre mise à pied;
- le **versement du boni** pour l'exercice financier 2019-20, si vous y êtes admissible;
- les points de communication à venir de la part de Loto-Québec et de Morneau Shepell (administrateur du **programme d'assurances collectives**), eu égard au maintien de vos protections;
- le dépôt de votre **relevé d'emploi** auprès de Services Canada et la tenue de sessions d'information visant à clarifier le programme d'assurance-emploi simplifié.

Nous sommes conscients qu'une mise à pied temporaire interrompt votre accès au réseau de Loto-Québec ainsi qu'à SIG^{rh}. C'est pourquoi nous vous ferons parvenir par la poste vos bordereaux de paie couvrant les heures travaillées dans les périodes précédant votre mise à pied.

Morneau Shepell vous transmettra également les instructions relatives au programme d'assurances par la poste. Votre invitation aux sessions d'information dans *Teams* sera toutefois expédiée par courriel (par Loto-Québec), à l'adresse personnelle inscrite dans nos registres.

- Si nous n'avons pas votre adresse personnelle ou si vous désirez modifier celle qui est inscrite dans nos registres, communiquez avec nous à scqpaie@loto-quebec.com.
- La page Web <https://societe.lotoquebec.com/fr/covid-19> ainsi que l'adresse courriel InfoCOVID19@loto-quebec.com demeurent également des ressources clés à votre disposition.

PRÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS EN MISE À PIED TEMPORAIRE



NOTE IMPORTANTE À PROPOS DU BONI

Depuis la fin de la *Prestation canadienne d'urgence* (PCU), les employés mis à pied temporairement en raison de la pandémie et de ses effets sur nos activités peuvent accéder au programme bonifié d'assurance-emploi.

Nous savons que plusieurs de nos collègues qui se retrouvent dans cette situation s'interrogent sur les effets que pourraient avoir sur leurs prestations le paiement du boni, qui sera **versé aux employés admissibles avec la paie du 22 octobre 2020**.

Selon nos vérifications, le paiement du boni n'aura pas d'effet négatif sur les prestations d'assurance-emploi versées avant le paiement du boni ni sur celles versées après le versement de celui-ci.

Rappelons cependant que, lors de la production des déclarations fiscales pour l'année 2020, l'ensemble des revenus imposables et la situation particulière du contribuable seront pris en compte par les autorités fiscales.

Doit-on déclarer le boni à Services Canada?

L'assurance-emploi demande aux employés de déclarer les autres sommes reçues lorsqu'ils reçoivent des prestations.

- Si la mise à pied de l'employé est devenue effective le 27 septembre 2020 ou avant : l'employé doit répondre **oui** à la question « Avez-vous reçu d'autres sommes » dans sa déclaration. Sa déclaration sera alors suspendue jusqu'à ce qu'il communique avec le centre d'appel de l'assurance-emploi pour discuter avec un agent de ce montant (au 1 800 808-6352).
- Si la mise à pied de l'employé est survenue le 28 septembre 2020 ou après : le boni figurera dans le relevé d'emploi émis par l'employeur. L'employé n'aura donc pas à le déclarer de nouveau dans sa demande d'assurance-emploi.

Activités de paie

Bordereaux de paie

- Puisque les accès à SIG^{rh} sont désactivés lors d'une mise à pied temporaire, les bordereaux de paie à venir seront expédiés par la poste aux employés concernés. Néanmoins :
 - les employés mis à pied entre le 28 septembre et le 11 octobre 2020 pourront encore accéder au portail jusqu'au mercredi 21 octobre 2020;
 - les employés mis à pied entre le 12 et le 25 octobre 2020 pourront encore y accéder jusqu'au mercredi 4 novembre 2020.

Dépôt de paie et versement du boni

- La paie #20 couvre les journées travaillées entre le 14 et le 27 septembre 2020
- La paie #21 couvre les journées travaillées entre le 28 septembre et le 11 octobre 2020, ainsi que le boni 2019-20, si vous y êtes admissible
- La paie #22 couvre les journées travaillées entre le 12 et le 25 octobre 2020
- La paie #23 couvre les journées travaillées entre le 26 octobre et le 8 novembre 2020



Envoi du bordereau de paie par la poste



Dépôt direct dans le compte de l'employé



Désactivation du portail SIG^{rh} (si mise à pied entre le 28 septembre et le 11 octobre)



Désactivation du portail SIG^{rh} (si mise à pied entre le 12 et le 25 octobre)

OCTOBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8 #20  #20 	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19 #21 	20	21 	22 #21 	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 #22 	3	4 	5 #22 	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16 #23 	17	18	19 #23 	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

Assurance-emploi

Sessions d'information

- Les employés en mise à pied temporaire seront invités à prendre part à une session d'information au sujet de l'assurance-emploi simplifiée.
- Les plages disponibles seront expédiées par Loto-Québec, mais les sessions seront menées par une représentante de Services Canada, qui sera en mesure de répondre à leurs questions.
- En prévision de la rencontre, il est recommandé de prendre connaissance de l'information de base concernant le programme d'assurance-emploi simplifié dans le contexte de la COVID-19 disponible à : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/avis-covid-19.html>

Relevés d'emplois

- Les relevés d'emplois des employés en mise à pied temporaire seront expédiés par Loto-Québec à Services Canada au plus tard le 22 octobre pour les mises à pied effectives le 11 octobre ou précédemment, et au plus tard le 3 novembre pour les mises à pied survenues depuis le 12 octobre.
- Il n'est pas nécessaire d'attendre l'émission de ce relevé pour effectuer une demande d'assurance-emploi.



Envoi de convocations aux sessions d'information sur l'assurance-emploi



Sessions d'information sur l'assurance-emploi avec Services Canada (Montréal, Québec, Trois-Rivières)



Sessions d'information sur l'assurance-emploi avec Services Canada (Lac-Leamy, Hilton)



Sessions d'information sur l'assurance-emploi avec Services Canada (Charlevoix)



Envoi des relevés d'emplois à Services Canada

OCTOBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
					10h, 13h	
11	12	13	14	15	16	17
		10h	13h	10h, 13h	10h	
18	19	20	21	22	23	24
		14h				
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

Assurances collectives

- Lors d'une mise à pied temporaire, l'employé peut :
 - maintenir toutes ses protections (sauf l'assurance salaire de courte durée);
 - ne maintenir que les soins médicaux;
 - ne rien conserver.

Pour les employés mis à pied à la fin septembre et jusqu'au 15 octobre :

- Ils recevront une convocation à une session d'information le 15 octobre (de Loto-Québec) et une lettre (de Morneau Shepell, administrateur du programme d'assurances) dans la semaine suivante, qui les guideront dans ces choix et dans la procédure à suivre pour les effectuer.
- Puisque les prélèvements à la source ne sont plus possibles lors d'une mise à pied, Morneau Shepell émettra aux employés concernés une facture qui couvre la partie des frais dont ils sont imputables.

Les employés mis à pied le 16 octobre ou subséquemment feront l'objet d'un processus similaire pour effectuer leurs choix, **mais à compter du 29 octobre 2020.**

Mise à pied
jusqu'au 15 oct.

Mise à pied
depuis le 16 oct.



Convocations *Teams* pour les sessions d'information (assurances collectives)

Envoi des lettres explicatives de Morneau Shepell

Sessions d'information dans Teams (Montréal, Québec, Trois-Rivières)

Session d'information dans Teams (Lac-Leamy, Hilton)

Session d'information dans Teams (Charlevoix)

Période de choix d'assurances

Envoi de la 1^{ère} facture d'assurances par Morneau Shepell

OCTOBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Legend for October calendar:

- Light blue square: Convocations Teams pour les sessions d'information (assurances collectives) - Oct 15
- Dark blue square: Envoi des lettres explicatives de Morneau Shepell - Oct 19, 20
- Yellow square: Sessions d'information dans Teams (Montréal, Québec, Trois-Rivières) - Oct 19, 20
- Orange square: Session d'information dans Teams (Lac-Leamy, Hilton) - Oct 21
- Light green bar: Période de choix d'assurances - Oct 19 to Oct 31
- Green bar: Envoi de la 1^{ère} facture d'assurances par Morneau Shepell - Oct 26, 27
- Purple bar: Session d'information dans Teams (Charlevoix) - Oct 29 to Oct 31

NOVEMBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

Legend for November calendar:

- Light green bar: Période de choix d'assurances - Nov 1 to Nov 18
- Purple bar: Session d'information dans Teams (Charlevoix) - Nov 1 to Nov 14
- Dark purple bar: Période de choix d'assurances - Nov 15 to Nov 28
- Grey square: Envoi de la 1^{ère} facture d'assurances par Morneau Shepell - Nov 9